

Date de dépôt: 16 avril 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys :
Démantèlement de l'entreprise Similor à Genève : que fait le
Conseil d'Etat pour éviter la disparition des entreprises du
secteur secondaire dans notre canton et ne pas laisser tomber
250 employés?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 mars 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Une fois de plus, un fleuron de l'industrie secondaire à Genève est sur le point de disparaître sans que le Conseil d'Etat ne donne l'impression d'avoir mesuré l'ampleur de la problématique ni d'avoir cherché des solutions pour éviter le déménagement annoncé de l'entreprise bientôt centenaire Similor Kugler à Laufon dans le canton de Bâle-Campagne.

Nous venons en effet d'apprendre par la presse, le 4 mars dernier, que le groupe espagnol Roca, propriétaire de l'entreprise Similor Kugler, allait fermer son site carougeois, où travaillent 250 personnes, pour réaliser une opération immobilière lucrative.

S'il paraît raisonnable de considérer le site actuel comme peu approprié à la poursuite d'une activité industrielle moderne, il est pour le moins surprenant de constater que Similor Kugler ne s'installera pas ailleurs dans le canton de Genève, ce qui signifie vraisemblablement la disparition d'une nouvelle industrie du secteur secondaire dans notre canton, après Stryker en 2003 et Kimaco en 2006, et alors même que de nombreux employés de Similor Kugler ont plus de 50 ans, ce qui n'est pas de nature à favoriser une reconversion professionnelle rapide.

On peut également s'interroger quant à la prise en compte par le Conseil d'Etat de la nécessité de garantir des débouchés professionnels sérieux à de nombreux jeunes qui n'ont pas développé des qualifications dans le secteur tertiaire : fort heureusement d'ailleurs, tous les jeunes ne sont pas promis à un avenir de banquier ou de vendeur !

D'après la presse, il semble également que le projet de déménagement n'est pas récent, ce qui rend l'annonce de la fermeture particulièrement choquante dans la mesure où le personnel n'a pas été informé de la décision du groupe Roca jusqu'au 3 mars dernier.

Concernant la délocalisation, la presse a relaté l'information selon laquelle la direction du groupe Roca n'aurait pas reçu de la part des autorités cantonales des propositions appropriées pour acquérir un autre terrain plus approprié pour y poursuivre des activités industrielles modernes, ce qui semble particulièrement grave.

Si on peut se réjouir de la mobilisation des employés et des syndicats, plus particulièrement ici le syndicat Unia, pour sauver les emplois et l'industrie genevoise, il est également surprenant de constater que l'entreprise Similor Kugler n'affichait pas des dispositions particulièrement favorables à l'expression des droits des travailleurs.

Au vu de ce qui précède le Conseil d'Etat peut-il nous donner des explications plus précises quant à son attitude dans ce dossier, notamment en ce qui concerne :

- la perte d'emplois annoncée (on peut en effet douter du sérieux opérationnel des propositions du groupe Roca qui annonce vouloir reprendre en priorité les collaborateurs actuels sur son site de Laufon qui est situé en Suisse alémanique !);*
- l'impossibilité réelle ou supposée de trouver un autre terrain approprié dans le canton de Genève;*
- son éventuel soutien à des projets immobiliers en cours de réalisation avec l'entreprise Roca sur le site actuel de Similor Kugler;*
- Les garanties de prise en charge financière effective par l'entreprise espagnole Roca des coûts de dépollution de ce terrain.*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat - et pour lui, le département de l'économie et de la santé (ci-après : DES) - a suivi ce dossier dès le départ et demeure à ce jour très actif dans la gestion de celui-ci.

L'entreprise Similor Kugler a été rachetée par le groupe espagnol Compagnia Roca à la mi-juillet 2007. Celui-ci qui compte parmi les principaux acteurs mondiaux de l'industrie sanitaire avec plus de 20'000 collaborateurs dans 80 pays et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs; il possède, entre autres, la société Céramiques Laufen SA depuis 1999.

Depuis le rachat, plusieurs contacts ont eu lieu entre les services de l'administration et la direction de Similor Kugler. Ainsi, lors de la première rencontre, les dirigeants de la société ont été informés de la volonté du gouvernement de conserver à tout prix la société à Genève et de la soutenir dans son développement. Ceux-ci avaient d'ailleurs affirmé qu'ils souhaitaient augmenter la capacité de production de l'entreprise, sans pour autant détériorer les activités effectuées sur notre territoire.

Parallèlement, la Fondation des terrains industriels (ci-après : FTI) avait entrepris différentes démarches pour trouver de nouveaux terrains. Malgré le manque structurel de surfaces industrielles disponibles dans le canton¹, les efforts importants de la FTI avaient permis, par un jeu de rocades sur des réservations, de proposer à l'entreprise un terrain à Meyrin (une parcelle avec droit de superficie et à des prix très attractifs). Celle-ci avait même lancé un concours d'architecte pour la construction d'une nouvelle usine sur ce terrain.

Malgré tous ces engagements, la volonté de délocaliser l'usine genevoise à Laufon a été communiqué par voie de presse, sans en informer préalablement le Conseil d'Etat, ni les services de l'administration qui ont suivi ce dossier depuis 2003. Cette décision unilatérale a donc constitué une surprise totale.

S'agissant des pertes d'emplois annoncés, ces derniers ne devraient se traduire dans les faits qu'entre la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010.

Le groupe Roca a annoncé vouloir reprendre en priorité les collaborateurs actuels sur son site de Laufon. Aujourd'hui, aucun élément objectif ne permet de douter du sérieux opérationnel de ces propositions. L'Etat peut néanmoins légitimement s'interroger sur le nombre d'employés - dont certains sont âgés - qui accepteraient de quitter leurs attaches familiales à Genève pour suivre une entreprise en Suisse alémanique. En ce qui concerne les engagements pris en matière de réorientation professionnelle, pour le restant des collaborateurs, en collaboration avec les partenaires sociaux, l'Etat veillera au

¹ Genève possède 805 hectares de zones industrielles, soit 3,32 % de la surface du canton. Sur ces 805 hectares, seuls 3 % sont disponibles.

respect de la législation en vigueur et sera prêt à intervenir en cas de demande d'arbitrage des deux parties.

S'agissant de l'impossibilité de trouver un autre terrain approprié dans le canton de Genève, le Conseil d'Etat relève que la FTI a proposé trois sites au groupe Roca, mais aucun n'a été retenu au final par les dirigeants.

S'agissant de l'éventuel soutien du gouvernement à des projets immobiliers en cours de réalisation avec l'entreprise Roca sur le site actuel de Similor Kugler, ainsi que des garanties de prise en charge financière effective par l'entreprise espagnole des coûts de dépollution de ce terrain, la pratique du Conseil d'Etat est la suivante : le gouvernement soutient, en règle générale, les projets permettant la réalisation de logements dans les secteurs de l'agglomération qui s'y prêtent, lorsqu'ils sont bien situés par rapport aux équipements publics, proches du centre urbain, bien reliés aux transports publics, et suffisamment denses pour aboutir à une utilisation judicieuse du sol, au sens de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ce qui est le cas pour ce dossier.

Pour ce qui est des questions d'aménagement et d'environnement, ce dossier a reçu l'aval des services techniques des services concernés ; le département du territoire a ensuite transmis le dossier pour préavis au Conseil administratif de Carouge, qui n'a pas encore répondu. Cette transmission ne signifie pas pour autant que le Conseil d'Etat ait donné son accord sur le projet de construction de logements sur le site de Similor. En effet, le Conseil d'Etat ne se prononcera qu'après réception de l'avis du Conseil administratif de Carouge, et la procédure habituelle ne débutera qu'à ce moment-là.

Enfin, le Conseil d'Etat souligne que depuis quelques jours, des possibilités de reprise de l'entreprise Similor Kugler se sont manifestées pour que la société puisse maintenir ses activités à Genève, au vu de ses racines historiques, sa notoriété ainsi que le savoir-faire de ses employés. Une rencontre avec le personnel de l'entreprise s'est d'ailleurs tenue le 11 avril 2008. L'ensemble des options sont examinées minutieusement par le DES afin de préserver tant les intérêts de notre industrie que l'expertise de nos employés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot